

Avis d'appel public à la concurrence

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNE DE COUZON-AU-MONT D'OR

2 rue Louis Reverchon

69270 COUZON-AU-MONT D'OR

Téléphone : 04.72.42.96.96

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet de l'accord-cadre :

REHABILITATION SALLE DES FETES COMMUNALE - MAÎTRISE D'ŒUVRE RÉHABILITATION THERMIQUE, ELECTRIQUE, ACOUSTIQUE ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE DES FÊTES COMMUNALE

Marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre

Lieu principal d'exécution :

SALLE DES FETES COMMUNALE

69270 COUZON AU MONT D'OR

Code NUTS : FRK26

Le montant estimé des travaux est d'environ 952 000€ HT.

La rémunération de l'attributaire se fera sur la base d'un forfait du montant estimé des travaux.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu de l'article 48 de l'ordonnance relative aux marchés publics, compte exclure les candidatures se trouvant dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 6 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

L'acheteur exclut les personnes qui ont entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel de l'acheteur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de leur donner un avantage indu lors de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ou ont fourni des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation de l'accord-cadre public, ont eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats, lorsqu'il ne peut être remédié à cette situation par d'autres moyens.

L'acheteur exclut les personnes à l'égard desquelles l'acheteur dispose d'éléments suffisamment probants ou constituant un faisceau d'indices graves, sérieux et concordants pour en déduire qu'elles ont conclu une entente avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence.

L'acheteur exclut les personnes qui, par leur candidature, créent une situation de conflit d'intérêts, lorsqu'il ne peut y être remédié par d'autres moyens. Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation dans laquelle

une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation de l'accord-cadre public ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation de l'accord-cadre public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : ORDRE DES ARCHITECTES
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel spécifique aux prestations objet de l'accord-cadre sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Acceptation de références en fournitures et services datant de plus de trois ans
- Indication des techniciens ou organismes techniques, en particulier des responsables du contrôle de la qualité, auxquels peut faire appel l'opérateur économique
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même
- Indication par l'opérateur économique des mesures de gestion environnementale que celui-ci pourra appliquer lors de l'exécution de l'accord-cadre.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Procédure : Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Montant des honoraires pondéré à 45 %.

La notation du critère sera effectuée suivant la formule suivante :

Le taux d'honoraire total des missions servira de référence : l'offre la moins-disante reçoit 45 points, et les autres offres sont pondérées suivant la formule suivante :

$45 \text{ points} \times (\text{montant de l'offre moins-disante} / \text{montant de l'offre du candidat examiné})$

2. Critère Valeur technique sur la base de la note méthodologique et des sous-critères et du planning prévisionnel pondéré à 55 %.

Ce critère fait lui-même l'objet des sous-critères suivants, notés sur 55.

2.1. Sous-critère Modalités de prise en compte des attentes du Maître d'Ouvrage définies dans le programme pondéré à 15 %.

2.2. Sous-critère Composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre et les modalités de son organisation à chaque phase des études et dans le respect du programme et du planning des travaux envisagés pondéré à 15 %.

2.3. Sous-critère Modalités de la conduite du chantier en site occupé (organisation, sécurité, mesures proposées...) pondéré à 10 %.

2.4. Sous-critère Modalités de prise en compte de la mission complémentaire de conception environnementale et énergétique pondéré à 15 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché de procédure adaptée : 2020-01

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : mardi 22 septembre 2020

Date limite de réception des offres : Vendredi 23 octobre à 12h00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Modalités de financement des prestations : FONDS PROPRES.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché de maîtrise d'œuvre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lyon

Palais des Juridictions administratives

184, rue Duguesclin

69003 LYON

Tél: 04 78 14 10 10

Fax : 04 78 14 10 65

Mél: greffe.ta-lyon@juradm.fr

Service pour renseignements sur recours

Greffé du Tribunal Administratif de Lyon

184, avenue Duguesclin

69003 LYON

Tél: 04 78 14 10 10

Mél : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Conditions de remise des candidatures

OFFRES SOUS FORMAT PAPIER

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

« MAPA - MOE RÉNOVATION THERMIQUE, ELECTRIQUE, ACOUSTIQUE ET MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ DE LA SALLE DES FÊTES COMMUNALE - NE PAS OUVRIR »

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire
Mairie Annexe
2, rue Pierre Dupont
69270 COUZON AU MONT D'OR

Les horaires de réception des plis sont les suivants : lundi au vendredi : 09h00-12h00, samedi : 10h00-12h00.
Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Il appartient effectivement au candidat, quel que soit le mode de transmission retenu, de s'assurer auprès des services communaux de la communication complète et effective de son offre.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les pièces de la candidature et les pièces de l'offre dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

Les candidats sont invités à présenter leur dossier sur une clef USB en plus de l'offre papier transmise. Cette clef pourra être rendue à la fin de la procédure sur simple demande écrite. Le fait de ne pas transmettre de clef USB en plus de l'offre papier ne sera pas pénalisant pour le classement des candidats.

OFFRES DEMATERIALISEES

Les candidats peuvent éventuellement transmettre leur offre par voie électronique sur le site www.marches-securises.fr

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.